COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA GUYANE
COMMUNE DE MACOURIA

CONSTRUCTION DU LYCEE POLYVALENT DE MACOURIA

Maître d'ouvrage : Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)
4179 Route de montabo
97300 - CAYENNE
Tél : 0594.30.06.00
Mail : fabrice.BHUROTH-DAP@ctguyane.fr

Conducteur d'opération : SIMKO
33 Avenue Jean-Jaurès
97310 - KOUROU
Tél : 0594.32.10.34
Mail : st.gauquelin@simko.fr

Contrôleur Technique :
APAVE
3297 bis Route de montabo
97300 - CAYENNE
Tél : 0694.42.67.76
Mail: laurent.lacoste@apave.com

SPS :
APAVE
3297 bis Route de montabo
97300 - CAYENNE
Tél : 0694.40.32.89
Mail: eddy.mence@apave.com

Architecte mandataire : Yves LE TIRANT
12 rue Paul Aquioupou
97310 - KOUROU
Tél : 0694.23.44.84 / Mail : ylt@wanadoo.fr

Architecte associé : Peerdéo SINGH
4 Impasse des Cerises Carrées
97354 - REMIRE-MONTJOLY
Tél : 0694.43.87.47 / Mail : peerdeo@gmail.com

Architecte associé : BMCDM GUYANE
51 rue Justin Catayée
97300 - CAYENNE
Tél : 0594.38.40.89 / Mail : secretariat@bmcdm.com

Paysagiste : BOTANIK PAYSAGE
118 Impasse bois arouna
97354 - REMIRE-MONTJOLY
Tél : 0694.92.13.00
Mail : botanikpaysage@gmail.com

BET Structure : SETI
34 rue SCHOELCHER
97300 - CAYENNE
Tél : 0594.38.70.91 / Mail : seti.torrente@gmail.com

BET VRD : SECOTEM
3 rue Lederson
97354 - REMIRE-MONTJOLY
Tél : 0594.25.21.00 / Mail : contact@secotem.fr

BET Fluides : LAGE INGENIERIE
10A Lot. Axe - Gourdeliane
97122 - BAIE-MAHAULT
Tél : 0690.28.93.28
Mail : emmanuel.gautier@lageingenierie.fr

BET HQE : GREENAFFAIR
130-136 rue des Silly, 92773 - BOULOGNE
Tél : 0690.40.44.91
Mail : stephanie.castaings@greenaffair.com

Economiste : BTC
Bât. G - Cité Cabassou
97300 - CAYENNE
Tél : 0694.45.16.49 / Mail : btc.cayenne@otg.fr

BET Acoustique : SIGMA ACOUSTIQUE
12 av. Jean Monnet
12000 - RODEZ
Tél : 0647.20.99.16 / Mail : sigma.acoustique@orange.fr

Bim Manager : MBA CITY
6 rue Sainte-Lucie
75015 Paris
Tél : 0638.52.39.39 / Mail : garrick.pierrefeu@mbacity.com

PC 4 _ NOTICE DESCRIPTIVE

Date : Mai 2019 | **Phase : PERMIS DE CONSTRUIRE**

ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

La parcelle **AK 318,** terrain sur lequel la construction est projetée, se situe au lieu-dit « Préfontaine », à 2 km au Sud du bourg de Tonate, commune de Macouria.

Le terrain de forme rectangulaire, en lanière, se situe dans une zone très peu urbanisée, dédiée, en grande partie, aux activités agricoles. Il est bordé, sur ses trois côtés, par des parcelles identiques, vierges de toute construction & largement arborées.

Le front de parcelle est bordé par la rue des Ananas.

Au Nord, on distingue une zone naturelle, classée N au PLU & correspondant à une zone naturelle à préserver en raison « de la qualité des sites pour leur intérêt paysager, écologique, faunistique, floristique & de l'existence des risques d'inondation ». Cette zone naturelle comprend les marais de la crique Brémont.

1. Superficie et accès (voir PC2):

La parcelle AK 318 est d'une superficie de **155 179.00 m²**.

Elle est issue de la division de la parcelle **AK 4** d'une superficie initiale de 21.6ha.

Le terrain est accessible depuis la RD 5, directement desservi par la rue des Ananas, voie d'accès au lotissement agricole Préfontaine.

2. Relief & Etat du terrain (voir PC2 / PC3/ PC6 & 7):

Le plan topographique fait apparaître un terrain en pente douce du Sud au Nord, vers les marais de la crique Bremont. Les côtes altimétriques sont comprises entre 5 & 2m NGG du Sud vers le Nord soit une pente de 0.6%.

Le terrain est libre de toute construction. Des layons ont été tracés afin de réaliser les études géotechniques mais la parcelle reste très largement arborée.

3. Situation au regard du PPRI (voir PC1.3 / PC 2.3) :

Au Nord, la parcelle se situe en zone d'aléas faibles, moyens & forts au regard de la règlementation en vigueur.

Toutefois, cette zone correspondant aux marais de la crique Brémont, les constructions projetées n'empièteront pas sur cette partie. Elles seront positionnées majoritairement en front de parcelle, sur la rue des Ananas.

L'ensemble des constructions échappera donc aux contraintes liées à ces zones d'aléas.

PRESENTATION

Le présent projet de construction du lycée de Macouria s'inscrit dans le cadre des « programmes opérationnels 2014-2020 » qui, à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Guyane, visent à réaliser de nouvelles structures départementales (collèges, lycées).

Le futur lycée polyvalent de Macouria accueillera 855 élèves. Il bénéficiera d'équipements organisés par zones dédiées & présentées comme suit :

- Administration
- Enseignement général
- Enseignement technique : Esthétique, Aéronautique, Numérique, Electrotechnique.
- Pôle sportif
- Salle de restauration, cuisine

- Salle polyvalente
- Internat & locaux communs
- Logements de fonction
- Maintenance & logistique

1. Règlement PLU :

La parcelle concernée se situe en zone **AUc** au PLU de la ville de Macouria dont la dernière modification approuvée est en date du mois d'Avril 2011.

« Les zones AU correspondent aux secteurs à caractère naturel, non équipés ou partiellement équipés, destinés à être ouverts à l'urbanisation ».

Les secteurs AUz, AUc, AUd & AUe sont à vocation d'habitat avec des formes d'occupation & de densité variable.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :

_ Edification permises sur les limites séparatives.

_ En cas de retrait, implantation des constructions à une distance (L) des limites séparatives au moins égales à la moitié de la hauteur (H) du bâtiment, mesurée à l'égout du toit (L> H/2). Cette distance (L) ne peut être inférieure à 3m.

Emprise au sol : 40% maximum de la superficie de l'îlot de propriété.

Hauteur maxi. des constructions : la hauteur des équipements publics n'est pas règlementée.

Stationnement :

_ Pour les équipements publics 1.2 places pour 100m² de SHON

_ Pour les transports scolaires 70% des besoins en stationnement devront être implantés sur la parcelle.

Espaces libres & plantations :

_ Les surfaces libres de toute construction ainsi que les aires de stationnement doivent être plantées.

_ Les arbres coupés ou morts seront remplacés à raison d'un arbre par 50m² de terrain affecté au stationnement des véhicules.

2. Définition du projet :

L'ensemble des constructions projetées s'articule en 3 grandes zones d'une surface de plancher globale de **16 608 m²**, composées comme suit :

_ Zone 1 BAT A à RdC & partiellement R+1 (4 216.00m²) : Enseignement aéronautique / Electrotechnique / Esthétique-Cosmétique / Salle polyvalente

_ Zone 2 BAT B à R+2 (8 090.00m²) : Administration / Accueil / Enseignement général / CDI / Vie scolaire / Foyers élèves / Santé / restaurant

_ Zone 3 BATS C, D, E, F de RdC à R+2 (4 301.00m²) : Gymnase, salle de danse & salle de musculation / Internats filles & garçons / Sport / Logements de fonction/ Maintenance & logistique / locaux annexes

Décomposition des zones par bâtiment :

Repérage	Nom du bâtiment	Etage
BAT A		
A1	Enseignement Esthétique - Cosmétique	RDC
A2	Enseignement Electrotechnique	RDC
A3	Enseignement Aéronautique	RDC
A4	Espace accueil (parvis, espace casiers, espace 2 roues), Salle polyvalent, sanitaires, vestiaires, loges Enseignement Numérique	RDC RDC R+1
BAT B		
B1	Zone Administration / Personnel Educatif / Santé Enseignements Scientifique / Technologique / Banalisé Enseignements Spécialisé / Banalisé	RDC R+1 R+2
B2	C.D.I / Préau Enseignements Scientifique / Banalisé Enseignement Banalisé	RDC R+1 R+2
B3	Locaux des élèves (salles d'études, d'activités, réunions, foyer élèves) Enseignement Banalisé Enseignement Banalisé	RDC R+1 R+2
B4	Zone restaurant	RDC
BAT C		
C1	Enseignement sportif (gymnase, salle de danse, salle de musculation)	RDC
C2	Internat (locaux communs) Internat (chambres / sanitaires garçons) Internat (chambres / sanitaires filles)	RDC R+1 R+2
BAT D		
D1 à D4	Logements de fonction (Maisons groupées par 2)	RDC/ R+1
BAT E		
_	Maintenance (bureaux, vestiaires, espace détente, stockage mobilier, local espaces verts, atelier maintenance, archives mortes)	RDC
BAT F		
_	Locaux annexes : local poubelles / Transformateur EDF	RDC

Conformément au PLU de la commune :

_ La hauteur des équipements publics n'est pas règlementée :

➔ Les bâtiments projetés seront à RdC, R+1 & R+2, les toitures seront mono pente & ponctuellement en toiture terrasse avec une hauteur maximale de 11.63 m au faîtage & 10,49 m à l'égout pour les R+2

_ Pour les bâtiments d'habitation, selon le PLU : Hauteur maximale au faîtage 13.00m, hauteur maximale à l'égout : 7.00m

➔ Les logements projetés seront à R+1, les toitures seront mono pente avec une hauteur maximale de 6.60m au faîtage & 5.68m à l'égout

Aspect extérieur Parti pris architectural :

Le lycée s'implante au Nord de la rue des Ananas.

La façade principale file d'Est en Ouest, en retrait de la voie, dégageant ainsi un vaste espace de desserte & de circulation hiérarchisée (bus, voitures, vélos, piétons).

De par sa position sur le terrain, le bâtiment principal compose 2 espaces bien distincts.

- Au Sud côté rue des Ananas, l'espace public d'accès & de stationnement,
- Au Nord, l'espace scolaire tourné vers la savane.

Le large parvis & le porche identifié par la « forêt de poteaux en forme d'arbres » supportant la toiture décollée, marquent l'entrée & invitent à pénétrer au sein de l'établissement.

Les séquences & les espaces se succèdent en douceur : voirie, parvis, cour paysagée, circulations intérieures jusqu'aux zones consacrées à l'enseignement.

A l'intérieur, la circulation couverte représente la colonne vertébrale à partir de laquelle s'organisent toutes les zones dédiées du lycée.

L'organisation générale des bâtiments, ainsi que le jeu des volumes, cloisonnent les espaces tout en dégageant des points de vue sur le paysage de forêt & marais de la crique Brémont.

Le projet s'inscrivant dans un milieu peu impacté par l'urbanisation, avec une alternance d'espaces boisés, de savanes & de marais, l'ambition du projet est de s'intégrer harmonieusement dans ce paysage naturel protégé.

Le jeu des volumes, des ouvertures, des protections de façades, la disposition des bâtiments, l'emploi de matériaux & de couleurs adaptées, les aménagements paysagers concourent à cet effet d'intégration.

Aspect extérieur Parti pris Paysage :

Le projet paysage prolonge le grand paysage dans l'enceinte du lycée & offre un cadre de vie ombragé & rythmé par une trame verte composée d'arbres, de palmiers endémiques, de compositions arbustives en lien avec les usagers.

Un jeu s'opère entre le végétal & les zones minérales pour lier le tout autour d'un ensemble apportant fraîcheur & quiétude.

_ Ilots de fraîcheur : Dans la cour minérale ; les plantations d'arbres, arbustes, & gazon dans les petits patios offrent l'ombre & la fraîcheur aux usagers & offrent des points de ré infiltration de l'eau de pluie. La ponctuation des cours par ces îlots de fraîcheur permet aussi de favoriser les continuités paysagères.

_ Continuités paysagères : L'espace couvert du parvis se prolonge vers les zones de dépose minute & des parkings avec un jeu & une succession de matières.

Le parvis se compose de dalles béton jusque vers la noue centrale sans lien avec la rue des Ananas. L'ambition est de prolonger visuellement les espaces vers le grand paysage.

_ Jeu sur les niveaux du projet : Au contact de la zone basse, la cour adopte plusieurs attitudes pour offrir autant de possibilités de pratiquer les espaces extérieurs.

Un talus permet de maintenir un lien végétal, doublé d'une haie comme garde-corps, il dessine physiquement les limites de la cour.

Un escalier en gradin permet de descendre dans la zone basse pour multiplier les usages.

VOIRIE / STATIONNEMENT / ACCES / PLANTATIONS / RESEAUX DIVERS *(voir PC 2)*

1. VOIRIE

Le terrain sera accessible uniquement depuis la rue des Ananas.

Deux accès principaux ainsi qu'une sortie seront créés depuis la rue :

_ Au Sud Est, un accès connecté à la voie intérieure privée (L=5m) à double sens, qui desservira les bâtiments de maintenance, gymnase, salles de sport, internat & logements individuels pour finir en impasse. Cette voie sera équipée d'une raquette de retournement & sera pourvue de places de stationnement réparties ponctuellement de par & d'autre.

Ce même accès desservira directement les 2 voies bus, parking visiteurs, arrêt minute. Ces voies feront une boucle en sens unique pour aboutir sur la rue des Ananas au centre de la parcelle. Elles seront d'une largeur de 5m minimum.

_ Au Sud-Ouest, un accès connecté à la voie intérieure privée (L=5m) à double sens, desservant les 2 poches de stationnement du personnel (L=6m avec stationnement bilatéral), ainsi que l'aire dédiée au secteur aéronautique (voirie L=5m, avec stationnement unilatéral & aire de retournement derrière le bâtiment).

La manœuvre des véhicules pompiers sera parfaitement assurée (voir PC 40).

2. STATIONNEMENT

Parking : il sera créé 210 places de stationnement dont 13 places PMR, réparties comme suit :

_ Parking personnel : 122 places dont 2 places PMR près de l'entrée & 8 places en evergreen.

_ Parking visiteurs : 20 places dont 1 place PMR

_ Parking service & internat : 52 places dont 2 places PMR, & 1 place de service dont 27 places seront en evergreen.

_ Parking logements individuels : 16 places, 2 places par logement, dont 1 PMR couverte & 1 extérieure en evergreen.

Locaux vélos : il n'est pas prévu de locaux fermés à destination des deux roues. Il est prévu un espace type « parking » ouvert & couvert destiné aux deux roues au sein du lycée.

3. ACCES PIETONS

Tous les locaux & local annexe (Poubelles) seront accessibles par des cheminements piétonniers minéralisés de largeur conforme à la règlementation PMR.

4. PLANTATIONS

Hors emprise de la voirie, des stationnements et des cheminements piétonniers, les espaces libres seront engazonnés et plantés (haies vives, arbustes, arbres de haute tige...), un arbre de haute tige sera prévu toutes les 2 places de stationnement.

Un aménagement paysager soigné et adapté aux usages sera mis en œuvre (voir « parti pris paysage »).

5. RESEAUX

Réseaux existants : La route de Préfontaine est desservie par les réseaux d'adduction d'eau potable, téléphone & électricité. Mais la zone n'est pas desservie par un réseau d'assainissement des eaux usées.

Eau potable : Ce secteur est alimenté depuis le réservoir du Morne Macouria. Le réservoir est situé à 45m NGG, les pressions mesurées aux heures de pointe sont de 3 bars.

Electricité : Un poste de transformation se situe à l'entrée de Préfontaine, au croisement de la rue des Ananas & de la RD 5.

Téléphone : Un réseau souterrain est présent ainsi qu'une ligne téléphonique en pleine terre. Ces 2 équipements semblent situés côté droit de la rue des Ananas.

Travaux envisagés pour le raccordement du projet :

Adduction d'eau potable : Le raccordement sera fait sur la canalisation de distribution en limite de propriété. Un compteur principal sera mis en place & un réseau principal assurera la distribution.

Concernant la sécurité incendie, les poteaux disposeront d'un débit de 60m3/h sous 1bar de pression pendant 2 heures *(voir notice VRD)*

Electricité : EDF procèdera à la pose d'un poste HTA public en coupure d'artère sur le poste des Ananas.

Un poste de transformation privé de 800KVA (TRANSFO sur plan de masse) sera implanté à l'entrée du lycée, il sera raccordé sur le poste public.

Le réseau BT s'organisera autour de coffrets REMBT & ECP3D situés sur les voies de desserte interne *(voir notice VRD)*

Assainissement :

_ Eaux usées : Compte tenu des évacuations des eaux usées des bâtiments, un premier bassin versant concernera la partie Ouest du lycée. Les eaux collectées seront rejetées dans le gravitaire du bassin versant Est.

Ce poste sera équipé d'une pompe de 10m3/h assurant une vitesse de 0.8m/s. Les eaux seront relevées par un poste situé avant l'ouvrage de traitement.

Dans les secteurs les plus urbanisés, par souci d'intégration paysagère, les postes de refoulement ne seront pas clôturés, mais les trappes d'accès seront sécurisées.

Le foncier disponible, compte tenu des contraintes d'aménagement, se limite à 950m² au Nord Est de la parcelle.

Selon le profil d'utilisation des installations (variations importantes entre la période scolaire & les vacances), la mise en œuvre d'un filtre planté de roseaux d'une capacité de 560 EH sera le meilleur choix.

Deux filtres de 208m² seront réalisés & fonctionneront en alternance.

_ Eaux pluviales : Après études selon la physionomie du projet, apparaissent 2 bassins versants.

Bassin versant A : 2 aménagements sont proposés :

- Réalisation d'un bassin de compensation dans les espaces situés en bord de voie. Une noue d'une profondeur moyenne de 42 cm sera suffisante pour collecter l'ensemble des eaux de pluie de cette zone. Un ouvrage de régulation sera réalisé à l'exutoire de cette noue.
- Remplacement de la buse située sous la route de Préfontaine pour assurer l'évacuation d'un débit de 44l/s.

Bassin versant B : Au Nord de la zone le bassin versant B est dirigé vers les marais de la crique Brémont.

- L'incidence de l'imperméabilisation de cette surface est négligeable à l'échelle du bassin versant. Elle ne sera donc pas compensée. (*voir notice VRD*)

Télécommunication :

Le réseau sera entièrement souterrain.

Il sera raccordé sur le réseau public par la mise en œuvre d'une installation souterraine avec création d'une chambre L3T sur les fourreaux en bordure de voie.

Les logements seront raccordés depuis un point de distribution situé dans la gaine technique. La gaine technique de chaque bâtiment sera alimentée par 2 fourreaux PVC diamètre 45 (*voir notice VRD*).

Eclairage extérieur :

Les voies seront éclairées par des candélabres de 5.00m de haut implantés tous les 20m. L'alimentation des candélabres se fera depuis le TGBT de l'opération sur horloge (*voir notice paysagère*).

OUVRAGES ANNEXES

1. LOCAL POUBELLES

Ordures ménagères en tri sélectif : il est prévu un grand local poubelles collectif localisé prés du restaurant (BAT B4) & de la logistique (BAT E), couplé au transformateur privé, en bordure de propriété et non clos. Le ramassage pourra s'effectuer librement. Le camion poubelles n'aura pas à pénétrer dans l'enceinte du lycée.

2. CLOTURES

Clôture périphérique & sur rue des Ananas :

_ Panneaux grilles rigides H=180cm, coloris RAL 7016 gris anthracite.

_ Portails coulissants & portillons métalliques H=180cm (accès parking personnel, accès voie de service & logements) barreaudage vertical coloris RAL 7016 gris anthracite.

_ Panneaux grilles rigides H=150cm, coloris RAL 7016 gris anthracite en séparation des jardins des maisons de ville.

SYSTEME CONSTRUCTIF & COLORIS

Le système constructif retenu pour cette opération est le suivant :

- Fondations profondes partiellement sur pieux & radiers (en attente de l'étude géotechnique);
- Dallages RdC, planchers hauts et dalles en saillies en béton armé (y/c dalle sous comble au dernier étage des collectifs);
- Murs porteurs en béton armé & maçonnerie enduite;
- Habillage ponctuel de façades : claustras et panneaux en bois de Guyane;
- Charpentes hautes et auvents en bois de Guyane;
- Couvertures en bac acier prélaqué;
- Poteaux métalliques parvis d'entrée
- Pare soleil horizontaux & verticaux aluminium
- Toitures terrasses ponctuelles y compris étanchéité adaptée
- Menuiseries extérieures en aluminium (baies vitrées & Jalousies de sécurité);
- Ventelles métalliques
- Garde-corps acier galvanisé
- Portes d'entrée logements en bois de Guyane;
- Portes locaux ERP : blocs portes type DECAYEUX parement métallique
- Porte métallique pour les locaux de services
- Cloisonnements intérieurs en béton cellulaire;

Couleurs extérieures :

- Façades : peinture lissé mat ton GRIS PASTEL
- Bois apparents (charpente / habillage de façades / Portes d'entrée logements) : LASURE teinte NATURELLE,
- Couvertures : RAL 9006 GRIS ALUMINIUM,
- Poteaux métalliques parvis d'entrée RAL 9010 BLANC PUR
- Pare soleil horizontaux & verticaux : RAL 9010 BLANC PUR
- Menuiseries extérieures : RAL 9010 BLANC PUR & RAL 7016 GRIS ANTHRACITE

- Ventelles métalliques : RAL 9006 GRIS ALUMINIUM
- Garde-corps acier galvanisé brut
- Portes locaux ERP : RAL 9010 BLANC PUR

REGLEMENTATION _ RTAA DOM

La conception des logements est conforme à la règlementation RTAA DOM (Règlementation Aération, Acoustique et Thermique dans les DOM).

REGLEMENTATION SECURITE INCENDIE

Afin d'assurer les moyens de secours extérieurs en matière de sécurité incendie, 3 poteaux incendie seront implantés sur l'opération.

_ 1 poteau au niveau du parvis d'entrée

_ 1 poteau à l'angle de l'atelier aéronautique

_ 1 poteau à l'arrière de l'internat

Fait à Kourou, le

L'Architecte

Le demandeur et maître d'ouvrage